

CONDITIONS GÉNÉRALES

1 - REGLEMENT DE SEJOUR : A réception de votre réservation et dès l'encaissement de votre acompte, nous vous enverrons, dans la mesure des places disponibles, une facture de confirmation de réservation. La location est définitive lorsque nous encaissons l'acompte.

DÉLAI DE RÉTRACTATION : En vertu de l'article L.121-20-4 du code de la consommation, l'ensemble des services et prestations proposées sur ce site, n'est pas soumis au droit de rétractation prévu aux articles L.120.20 et suivants du code de la consommation. En conséquence, les prestations de services d'hébergement et de loisirs commandés sur ce site sont exclusivement soumis aux conditions d'annulation ci jointes.

LE SOLDE DU SEJOUR EST A REGLER DANS LES CONDITIONS SUIVANTES :

- **ESPACE ACCUEIL** : à votre arrivée sur le terrain de camping.
- **HEBERGEMENTS LOCATIFS** : au plus tard 4 semaines avant le début du séjour. Si vous réservez plus de 4 semaines avant votre arrivée, vous réglez un acompte de 25% du montant total de votre séjour. Si vous réservez moins de 4 semaines avant votre arrivée, vous réglez la totalité du séjour.
- **FORFAIT LONGUE DUREE** au plus tard le 1er juin ou suivant planning contractuel.

ATTENTION : Passé ces délais, si nous n'avons pas reçu votre règlement, nous considérons votre réservation comme annulée.

2 - ASSURANCE ANNULATION : Conditions générales disponibles sur : www.oceancamping.fr (pdf à télécharger) sur demande par écrit ou par téléphone à : **Gritchen Affinity Campeze couvert**, 27 rue Charles Durand - CS 70139 - 18021 BOURGES CEDEX. Tél 02.48.65.93.95.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Camping de l'Océan est destiné à des séjours de loisirs à l'exclusion de tout autre.

1 - CIRCULATION : La vitesse est limitée à 10 km/h. Le stationnement est interdit sur les voies d'accès. La circulation est formellement interdite après 23 h dans l'hôtel de plein air et jusqu'à 7 h. Pour les retours après 23 h, ou les départs avant 7 h, le véhicule sera laissé sur le parking extérieur.

2 - TENUE ET DISCIPLINE : Les usagers ont à leur disposition des aménagements et installations ; ils doivent en jouir correctement et avec mesure. Les bruits, les chants, de toute sorte sont interdits de 22 h à 9 h du matin, hors zone loisirs. L'étendage du linge se fera le cas échéant sur un séchoir. Il est toléré jusqu'à 10 heures à proximité des abris, à la condition qu'il soit très discret et ne gêne pas les voisins. Il ne devra jamais être fait à partir des arbres ou installations du camping.

3 - HYGIENE ET DEGRADATION : Nous vous prions de respecter les arbres et les plantations en ne jetant aucune eau usée à leur pied, en ne plantant aucun clou dans leur tronc, et de déposer le contenu de vos poubelles dans les conteneurs prévus à cet effet.

4 - SECURITE : Tout feu de bois et charbon, est interdit. En cas d'incendie, il faut avertir immédiatement la réception. Adeptes du barbecue, prévoir un BBQ gaz ou électrique.

5 - ENFANTS : ils sont placés sous la garde exclusive de leurs parents qui en sont pénalement et civilement responsables, notamment lorsqu'ils utilisent les jeux mis à leur disposition, ainsi que le lac.

6 - ANIMAUX : Ceux-ci doivent être tenus en laisse à l'intérieur de l'hôtel de plein air et devront être accompagnés impérativement à l'extérieur du camping pour satisfaire leurs besoins naturels. Carnet de santé obligatoire et vaccinations (rage...) à jour .

7 - COURRIER ET MESSAGES : Ils sont déposés dans la boîte prévue à cet effet à la réception.

8 - VISITEURS : les visiteurs sont autorisés dans le cadre du strict respect du règlement présent, et sous la responsabilité des résidents qui les reçoivent. Ils devront se présenter à la réception de l'hôtel de plein air, dès leur arrivée. Les visites se font à pied, un parking étant à leur disposition à l'entrée. Aucun véhicule autre que ceux des résidents ne doit pénétrer dans l'enceinte du camping. Les visiteurs ne sont pas admis au lac.

3 - ANNULATION DU FAIT DU CAMPING DE L'OcéAN : En cas d'annulation d'un séjour pour des raisons nous incombant, à l'exception de cas de force majeure nous conduisant à annuler pour des raisons de sécurité des participants, le client obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées.

4 - NON PRESENTATION : Au delà de 24 h, sans nouvelles de votre arrivée, nous disposerons de votre espace accueil ou de votre habitat.

5 - CAUTION : Pour les hébergements locatifs, une caution de 250 € vous sera demandée en début de séjour. Cette caution inclut le bris du matériel et la propreté du logement à votre départ. Elle vous sera restituée en fin de séjour, déduction faite, éventuellement du coût du matériel manquant, et en cas d'habitat malpropre, d'un forfait de 50 €.

6 - ASSURANCES : Les clients bénéficient pendant leur séjour de la garantie de responsabilité civile de l'exploitant pour tous dommages corporels ou matériels dont nous aurions été reconnus responsables à leur égard. A l'arrivée sur le camping, il appartient aux campeurs caravaniers de présenter une assurance en cours de validité, pour leur caravane, leur tente, et leur responsabilité civile.

7 - SURNOMBRE : Le nombre maximum de personnes sur un emplacement est de 6 aucune sur occupation ne sera tolérée

8 - MÉDIATION : En cas de réclamation, le client peut contacter le service réclamation du camping ; par courrier avec AR à l'adresse du camping. Le camping apportera une réponse au client dans un délai maximum de deux mois. A défaut de résolution amiable, si le différend persiste, sans préjudice d'intenter une action en justice, le Camping propose de faire appel au médiateur : Medicys 73 boulevard de Clichy 75009 PARIS 01 49 70 15 93 www.medicys.fr - contact@medicys.fr

9 - LAC DE BAINAGE : l'entrée du lac est strictement interdite en dehors des heures d'ouverture. Tout manquement à son règlement sera immédiatement sanctionné. Ce règlement est affiché à l'entrée du lac, il régit l'ouverture au public.

- Le lac étant mis gracieusement à la disposition des résidents, il n'est pas surveillé, et les parents restent civilement responsables de leurs enfants.
- Avant de pénétrer dans le lac, les baigneurs doivent passer sous les douches.
- Il est interdit de pénétrer chaussé sur la plage.
- Il est interdit de cracher, et d'abandonner des aliments sur la plage.
- Par mesure de sécurité, il y est interdit de plonger et de courir sur les plages souvent glissantes.
- Par mesure d'hygiène : LE PORT DU SLIP DE BAIN ou BOXER LYCRA est obligatoire, LE SHORT DE BAIN est interdit.
- L'accès au lac est réservé aux seuls résidents.

10 - ACCES AU DOMAINE : Afin de pouvoir entrer et sortir du domaine, vous devez franchir des barrières automatiques fonctionnant au moyen de cartes d'accès ou de codes. Ces barrières ont été mises en place pour votre sécurité et votre tranquillité, et non pas pour vous procurer quelque gêne que ce soit. Afin de bien utiliser les cartes d'accès, ou les codes, et d'éviter de provoquer des embouteillages et attentes devant les barrières, nous vous prions de respecter les règles suivantes :

- La carte ou le code, vous sera remise après l'enregistrement de votre séjour à la réception, et sera programmé pour la durée du séjour que vous aurez indiquée sur votre fiche d'hôtel.
- Cette carte ou code est personnel et ne doit en aucun cas être prêté ou donné à une autre personne.
- La barrière est équipée d'un système « Anti-passback » qui interdit de se présenter deux fois successivement sur le même point d'accès ou de sortie. Alors n'utilisez pas votre carte ou votre code pour faire entrer ou sortir le véhicule qui est bloqué devant vous. Comme vous ne pouvez pas le faire deux fois de suite, vous serez vous-même bloqué devant la barrière qui refusera votre passage.

11 - DROIT A L'IMAGE : Lors de votre séjour sur notre site, vous êtes susceptibles d'être pris en photos ou filmé pour la conception et la réalisation de nos plaquettes publicitaires, sauf si vous signalez par écrit à la réception dès votre arrivée, votre opposition à cette pratique.